



Installateur électricien résidentiel

(H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

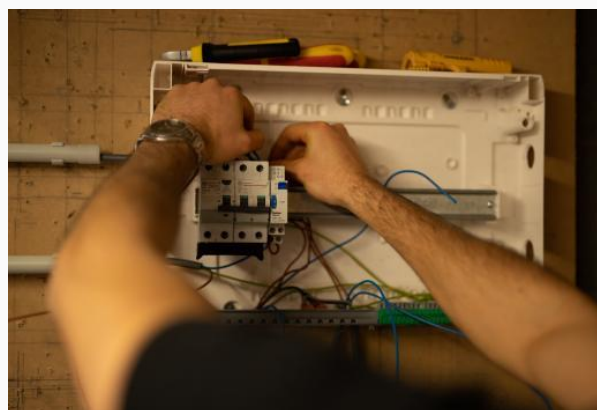
Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Pas peur des drines ?! La formation d'Installateur électricien résidentiel te donne les acquis pour devenir un **professionnel de l'électricité** et du courant dans les maisons, appartements...

Les Installateur électricien et Installatrice électricienne s'occupent d'**installer des circuits électriques** avec récepteur et force motrice, des systèmes de transmission, de contrôle et de surveillance et en assure la maintenance. Ils détiennent aussi les **compétences du monteur électricien** qui prépare les matières d'œuvre et les équipements à partir de plans et/ou de consignes et installe des circuits électriques courants.

Au cours de cette formation en Apprentissage, tu t'exerceras à réaliser toutes les tâches de ton futur métier d'Installateur électricien résidentiel :

Mettre en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente : tu prépares le poste de travail. Tu prépares la pose des conduits, des canalisations électriques et des boîtiers encastrés et/ou apparents. Tu poses les conduits, canalisations électriques et boîtiers encastrés. Tu ranges le poste de travail. Tu nettoies et ranges ton outillage. Tu ranges le matériel restant et tu évacues les déchets.

Placer et raccorder les équipements électriques : tu places les composants électriques dans le tableau de distribution. Tu places et raccordes le tableau de distribution et le coffret de comptage. Tu réalises les mises à la terre et les liaisons équipotentielles. Tu fais rapport du travail réalisé.

Mettre l'installation électrique en service : tu contrôles le bon fonctionnement de l'installation électrique. Tu remédies aux dysfonctionnements éventuels.

Réaliser une installation électrique résidentielle : tu réalises les raccordements de la prise de terre et des conducteurs de protection. Tu mesures la résistance de dispersion de la prise de terre. Tu mets l'installation en service. Tu contrôles le fonctionnement des appareils de protection et de commande ainsi que les circuits électriques. Tu règles les appareils de détection à la valeur de consigne.

Vérifier la réalisation d'une installation électrique résidentielle, industrielle et tertiaire : tu effectues le diagnostic d'un dysfonctionnement. Tu émetts une hypothèse sur l'origine du dysfonctionnement sur base des informations récoltées. Tu contrôles tes hypothèses sur les causes de dysfonctionnement au niveau des installations et composants électriques. Tu décides du moment et du type d'intervention en concertation avec ton responsable.

Dépanner une installation électrique résidentielle, industrielle et tertiaire, hors commande machine : tu prépares la mise hors-service. Tu effectues le dépannage. Tu remets une installation électrique résidentielle en service.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel continu, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Entreprise de maintenance, d'installation électrique

Entreprise bâtiment, de travaux publics

Débouché(s) future(s) formation(s)

Installateur électricien (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/installateur-electricien>) (adulte)

Installateur d'alarmes (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/alarmes-installateur-hfx>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Inscription gratuite Sur le terrain Travail en autonomie ou en équipe

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Etre mobile : cette activité occasionne des déplacements quotidiens vers le lieu de travail et ce lieu varie en fonction des chantiers.

Avoir une bonne condition physique : cette profession requiert de travailler dans des positions contraignantes (parfois à genoux ou dans un espace réduit, parfois en hauteur à proximité du vide) et implique le port de charges.

Le port d'équipements de protection individuelle est requis.

Les installateurs électriciens résidentiels sont amenés à travailler **seuls ou en équipe**. Ils sont capables d'exécuter un travail à un rythme satisfaisant en respectant les **consignes**.

Ils sont capables de **contrôler la qualité de leur travail**, de réagir adéquatement en cas d'erreur ou de difficulté imprévue, dans les limites de leur autonomie et de leurs responsabilités.

Programme


1ère année :

- H31/1 Travaux en hauteur (4h)
- H31/1 Organisation de chantier et communication (16h)
- H31/1 Formation de base à la sécurité (8h)
- H31/1 Bases de l'électricité, mise en service et dépannage (24h)
- H31/1 Conduits, canalisations électriques et boîtiers (16h)
- H31/1 Installation électrique de base (40h)
- H31/1 Circuits électriques complexes (44h)
- H31/1 Tableau de distribution et composants modulaires (24h)
- H31/1 Installation avec récepteurs, circuits complexes et force motrice (24h)
- H31/1 Installation avec système de transmission, de contrôle et de surveillance (12h)
- H31/1 Système de production d'électricité verte (8h)

2ème année :

- H31/2 Organisation du chantier et communication 2 (8h)
- H31/2 Interventions, vérification et dépannage (24h)
- H31/2 Circuits électriques complexes (44h)
- H31/2 Tableau de distribution et composants modulaires (40h)
- H31/2 Sensibilisation à la performance énergétiques des bâtiments (4h)

3ème année :

- H31/3 Circuits électriques complexes (24h)
 - H31/3 Organisation de chantier et communication 3 (8h)
 - H31/3 Mise en service et logique de dépannage (32h)
 - H31/3 Installation avec récepteurs, circuits complexes et force motrice (24h)
 - H31/3 Dimensionnement d'installations simples (8h)
 - H31/3 Installation avec système de transmission, de contrôle et de surveillance (12h)
 - H31/3 Système de production d'électricité verte (12h)
 - H31/3 Sécurité - Volta (8h)
- 

Condition d'admission à une formation pour jeunes - Conditions spécifiques

Conditions spécifiques liées à cette formation

Le candidat qui souhaite conclure un contrat d'Alternance pour cette profession doit répondre à l'une des conditions suivantes :

Avoir **15 ans accomplis** et avoir **réussi** le 1er degré de l'enseignement secondaire (**CE1D**) ou une 3ème année de l'enseignement professionnel ;

Avoir **15 ans accomplis** et avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 et **réussir l'épreuve d'admission spécifique, organisée par l'IFAPME**

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).



Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!